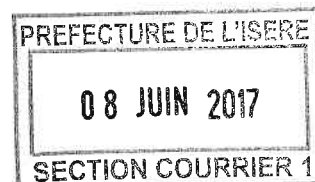


**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS N°: 34
DU CONSEIL MUNICIPAL**



L'an deux mil dix-sept, le samedi 3 juin à 18h00, le Conseil municipal de la Commune d'Oulles-en-Oisans, dûment convoqué le lundi 29 mai 2017, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur GIRARD Stéphane, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 7

PRÉSENTS :

Stéphane GIRARD, Clotilde CORRENOZ, Maurice NICOLUSSI, Patrick HUSTACHE, Marc PARISSET

ABSENTS : BOS Edouard ; JORCIN Michel

POUVOIRS :

Mme Clotilde CORRENOZ a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : projet de construction d'un chalet communal, définition du cahier des charges et budget estimatif

Le projet de construction d'un hébergement touristique par la Commune est soumis à la loi MOP (maîtrise d'ouvrage publique). À ce titre, la définition d'un « programme architectural » est nécessaire au bon déroulement des différentes étapes de cette maîtrise d'ouvrage. Il s'agit d'un travail préalable au choix d'un maître d'œuvre (architecte), qui a pour objectif de formaliser les motivations, attentes et objectifs du maître d'ouvrage.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de travailler à la rédaction de ce programme, en définissant un cahier des charges, un cadre budgétaire et un calendrier.

La commune envisage la construction d'un bâtiment pour la location, afin de proposer une offre touristique dans le village.

Deux options sont envisagées : 1 : Construction d'un chalet

: 2 : Installation d'une yourte

Option 1 : chalet d'environ 60 m² habitable, comprenant séjour, cuisine et deux chambre en sous pente. 6 Couchages

Construction béton et habillage bois.

Suivi par architecte désigné par la commune du début du projet à la réception du bâtiment.

Budget envisagé : 150.000 Euros (subvention possible à hauteur de 80%)

Livraison souhaitée : Été 2018

Several handwritten signatures in blue ink, including one that appears to be 'H. S.' and another that looks like 'J. S.'.

Option 2 : Installation d'une yourte de 60 m² habitable avec mezzanine. 6 couchages.
Suivi du chantier par architecte désigné par la commune du début du projet à la réception de l'installation.

Budget envisagé : 90.000 euros (subvention possible)

Livraison : Printemps 2018

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte cette proposition.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

**Le Maire,
Stéphane GIRARD**

